

TRANSMIS LE 3/10/2023
REÇU LE 3/10/2023
AFFICHÉ LE 4/10/2023
NOTIFIÉ LE 4/10/2023
PUBLIÉ LE 4/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 4/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services techniques
Service Voirie - SB

ARRETE n° 23-543

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

« SENSIBILISATION REPARATION D'OBJETS » PARVIS DE L'ESPACE FONTAINES LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 DE 13H A 18H

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2.

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par le **Service Politique de la Ville et Maisons de proximité** en vue d'organiser une action « Sensibilisation réparation d'objets », sur le parvis de l'Espace Fontaines, le **samedi 14 octobre 2023**.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de circonstances particulières des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans des conditions très restrictives notamment lors de cérémonies, foires et fêtes de quartier.

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée, sur le parvis de l'Espace Fontaines, l'organisation une action « Sensibilisation réparation d'objets », avec l'installation sous barnum et mise en place d'une tombola, le **samedi 14 octobre 2023 de 13h à 18h**.

ARTICLE 2 :

Est autorisé, l'installation de barnum et mise en place d'une tombola, sur le parvis de l'Espace Fontaines.
La mise en place de barnum sera effectuée par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 3 :

La signalisation relative à cette animation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 :


En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 5 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Politique de la Ville, Le Centre Technique Municipal, Service Communication de la Ville.

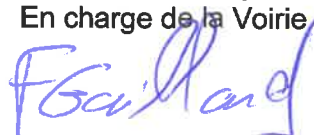
Fait en Mairie, le **VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS.**

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Caractère Exécutoire


Franck Gaillard
Le 4 octobre 2023



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie





Acte à classer**ARR23-543TECH**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-03T07-31-26.00 (MI247884132)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-ARR23-543TECH-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC "SENSIBILISATION
RÉPARATION D'OBJETS" PARVIS DE L'ESPACE FONTAINES
LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 DE 13H À 18H.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. convention d'occupationIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [Arrêté 23-543 Utilisation Espace
Fontaines Réparation vélo
14.10.23.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/23 à 07:31

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 03/10/23 à 07:31

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 03/10/23 à 07:55

